

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de la pêche

NOR :

ARRÊTÉ

portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale de formation agronomique.

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Vu le code rural, notamment l'article R. 812-6 ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2007 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale de formation agronomique.

ARRÊTE

Article 1er

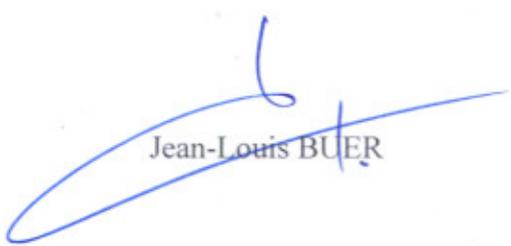
M. Pierre MONSAN, président du comité consultatif régional pour la recherche et le développement technologique Midi-Pyrénées et professeur à l'Institut national des sciences appliquées, est nommé au conseil d'administration de l'École nationale de formation agronomique en remplacement de M. Vincent FREY.

Article 2

La directrice de l'École nationale de formation agronomique est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le **7 OCT. 2008**

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,
Pour le ministre et par délégation,
le directeur général de l'enseignement et
de la recherche


Jean-Louis BUER